



**Andermatt**  
France

Andermatt France SAS  
80 chemin de l'aviation · Domaine du Makila · Bât B  
64200 Bassussarry  
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04  
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr

# LEPINOX® PLUS

## Insecticide de Biocontrôle



### AMM n° 2160494

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste biocontrôle DGAL/SDQSPV  
Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007

**Substance active :** *Bacillus thuringiensis subsp.kurstaki*,  
souche : EG 2348  
**Concentration :** 37.5% - 32 000 000 UI/g  
**Formulation :** poudre mouillable  
**Conditionnement :** sachet 1kg et grand conditionnement

Pas de **LMR**  
**DAR :** 3 jours  
**ZNT :** 5 m  
**DRE :** non pertinent en plein champ,  
8h sous abri

### USAGES, DOSES

Culture	Usage	Dose	Positionnement des traitements & recommandations nbre appli/an
<b>Pommier, cerisier, kiwi, betterave fourragère potagère, houblon, tabac.</b>	Chenilles phytophages	1 kg/ha	Application dès éclosion, sur les jeunes larves. A renouveler au bout de 7 à 10 jours ou après la pluie
<b>Laitue, tomate, poivron, fraisier, chou, artichaut, chicorée, épinard, fines herbes, haricots écosés frais, haricots et pois non écosés frais, concombre, melon, arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et plantes vertes.</b>	Chenilles phytophages*		
<b>Pêcher, prunier</b>	Chenilles foreuses des fruits		
<b>Vigne</b>	Tordeuse de la grappe		

\*Utilisable même sous abri (sauf chicorée)

NB : Mélange possible avec les Baculovirus de la gamme Andermatt France : Madex® Pro, Madex® Twin, Capex®, Helicovex® et Littovir®.

### MODE D'ACTION

Lepinox® Plus est un **insecticide de biocontrôle**, ciblant particulièrement les chenilles de lépidoptères, ravageurs préoccupants dans de nombreuses cultures.

Cette nouvelle souche de Bt, EG 2348, a été mise au point par la technique dite de transconjugaison qui confère à Lepinox® Plus une haute efficacité. Cette souche de Bt produit différentes protoxines -Cry 1A(a), 1 A(c), et 2A. Une fois ingérée par l'insecte, les protoxines se transforment en toxines actives qui provoquent d'importantes lésions et une paralysie intestinales induisant une létalité sous 24 à 48h.



**Andermatt**  
France

Andermatt France SAS  
80 chemin de l'aviation · Domaine du Makila · Bât B  
64200 Bassussarry  
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04  
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr

## STOCKAGE

Conservé à un endroit frais, sec et bien ventilé, dans l'emballage d'origine.

Conservé à une température ambiante d'environ 20 °C, ce produit est stable pendant 3 ans ; bien refermer l'emballage en cas d'utilisation partielle de son contenu.

Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil

## CONDITIONS D'UTILISATION

Se référer à la rubrique 8 de la FDS pour les EPI.

## MENTION DE DANGER

Aucune

## CONSEILS DE PRUDENCE

P102 : tenir hors de portée des enfants

P260 : ne pas respirer les poussières aérosols

P270 : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien vérifié

**Précautions d'emploi :** Consulter la Fiche de Données de Sécurité. Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation de produits chimiques.

Contient du *Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki*. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

SP1 : ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour tous les usages plein champ.

SPe8 : dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et la production d'exsudats.

Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et pour l'environnement.

Porter des vêtements et des gants de protection pour les agents biologiques, classés comme équipement de protection individuelle avec le marquage CE pour la protection contre les agents biologiques en conformité à la norme EN 374.

8h sous abri ou, en cas de rentrée plus précoce, porter un demi masque filtrant anti-aérosol certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosol certifié (EN 143) de classe P3.

Sans Classement

EUH401 : respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Andermatt France décline toute responsabilité pour des utilisations de Lepinox® Plus en dehors des usages mentionnés dans le tableau au verso.

Classement toxicologique

Distribution : Andermatt France - 80 chemin de l'aviation - Domaine du Makila - Bâtiment B - tél : 05 64 11 51 04 - contact@andermatt.fr - Détenteur homologation CBC Europe Srl - Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016 Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter andermatt.fr et/ou ephy.anses.

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**